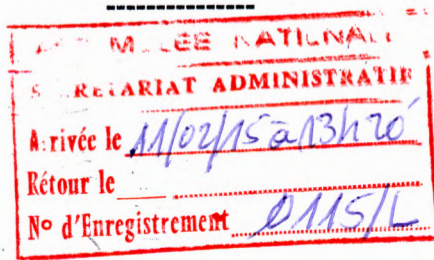


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



LOI N° 2014-24 DU 29 DECEMBRE 2014

portant autorisation de ratification, des accords de prêt et d'ISTISNA'A signés à Djeddah, le 10 juin 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement de l'Education de Base (PDEB) - Phase IV.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 17 novembre 2014 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, des accords :

- de prêt d'un montant de quatre million six cent soixante dix mille (4 670 000) Dinars islamiques soit sept millions (7 000 000) de dollars des États-Unis équivalant à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de francs CFA environ et
- d'ISTISNA'A d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dollars des États-Unis équivalant à deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de francs CFA environ,

signés à Djeddah, le 10 juin 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement de l'Education de Base (PDEB) - Phase IV.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2014,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,

Komivi KOUTCHE

Eric Kouagou N'DA